



## Municipalité de Lantier

### AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 14 avril 2025 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

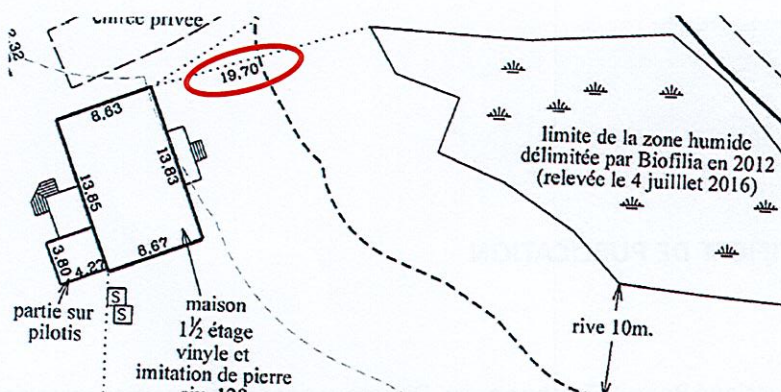
Michel Girard  
128, chemin de la Source  
Lantier, J0T 1V0  
4712-02-0556-0-000-0000  
Lot : 6 028 235 du Cadastre du Québec  
Zone: 17H

#### Nature et effets

Construction d'un bâtiment principal à moins de 20 mètres de la limite du littorale (3<sup>ième</sup> alinéa de l'article 6.2.1 du règlement de zonage 154-2014).

#### Dérogation demandée

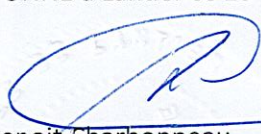
Construction d'un bâtiment principal à 19.70 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 30 centimètres dans la marge de non-construction de 20 mètres.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 14 avril 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 mars de l'an deux mille vingt-cinq.

  
Benoit Charbonneau,  
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de Lantier

## AVIS PUBLIC

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 25 mars 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat ce 25 mars 2025.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau,  
Directeur général et greffier-trésorier

